



# Concepts de sélection 2024

Approuvés le 6 décembre 2023

Modification du 8 janvier 2024, 15 février 2024, 26 mars 2024, 4 avril 2024

Commission Sport de performance  
Haus des Sports  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen

E-mail : [leistungssport@swiss-athletics.ch](mailto:leistungssport@swiss-athletics.ch)

## Table des matières

<b>1. Principes de sélection</b> .....	3
<b>1.1. But</b> .....	3
<b>1.2. Conditions pour être sélectionné/e</b> .....	3
<b>1.3. Commission de sélection</b> .....	3
<b>1.4. Déroulement de la sélection</b> .....	4
<b>1.5. Encadrement aux grandes manifestations</b> .....	4
<b>1.6. Participation aux frais</b> .....	4
<b>2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes</b> .....	5
<b>2.1. Championnats du monde en salle ; 01-03.03.2024, Glasgow (GBR)</b> .....	5
<b>2.2. Championnats d'Europe ; 07-12.06.2024, Rome (ITA)</b> .....	7
<b>3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse</b> .....	10
<b>3.1. CE U18 ; 18-21.07.2024, Banská Bystrica (SVK)</b> .....	10
<b>3.2. U20-WM; 26.-31.08.2024, Lima (PER)</b> .....	12
<b>4. Autres Championnats internationaux</b> .....	14
<b>4.1. CM Cross, 30.03.2024, Belgrad (SRB)</b> .....	14
<b>4.2. World Relays, 04.-05.05.2024, Nassau (BAH)</b> .....	15
<b>4.3. European Off Road Championship, 31.05 – 02.06.2024, Annecy (FRA)</b> .....	16
<b>4.4. International U18 Mountain Running Cup 22.06.2024, Montana Palentina (ESP)</b> .....	18
<b>4.5. European Throwing Cup, 09.-10.03.2024, Leiria (POR)</b> .....	19
<b>4.6. CE Cross, 08.12.2024, Antalya (TUR)</b> .....	20

# 1. Principes de sélection

## 1.1. But

Le présent document contient les concepts de sélection pour l'année 2024.

Actuellement certains concepts manquent encore. Le document sera complété dès que les directives internationales seront connues.

## 1.2. Conditions pour être sélectionné/e

- (1) L'athlète<sup>1</sup> est en possession d'une licence Swiss Athletics valable au moment de la sélection.
- (2) L'athlète a le droit de représenter la Suisse aux championnats internationaux (World Athletics Eligibility Rules).
- (3) L'athlète possède une convention d'athlète signée. Les athlètes sélectionnés qui ne font pas partie d'un groupe de promotion acceptent, avec leur sélection, les dispositions de la convention d'athlète. Celle-ci leur sera envoyée sous une forme neutralisée avec la décision de sélection.
- (4) Les relayeurs ont conclu une convention avec Swiss Athletics (convention de relais) qui règle les buts du relais et les éventuelles participations individuelles des relayeurs ainsi que les mesures de relais définies prévues.
- (5) Si plusieurs participations (y compris relais) sont possibles, la commission de sélection tient compte dans sa décision – sur la base de la proposition de sélection – de leur compatibilité et des perspectives de succès.
- (6) L'athlète a rempli resp. confirmé si demandé, les exigences de sélection correspondantes (voir chap. 2-4) pendant la période de qualification fixée.
- (7) L'athlète a réalisé la performance exigée en conformité avec les règles internationales de compétition (World Athletics Competition Rules und European Athletics Entry Standards & Conditions). Il faut spécialement tenir compte que seules les performances obtenues aux World Ranking Competition comptent comme limites et pour le World Ranking.
- (8) L'athlète a remis l'auto-déclaration médicale.
- (9) L'athlète a rempli les obligations fixées dans l'auto-déclaration médicale.
- (10) L'athlète a accompli le programme E-Learning «I run clean» d'European Athletics «I run clean».
- (11) L'athlète respecte le statut éthique du sport Suisse.

## 1.3. Commission de sélection

- (1) La commission de sélection de Swiss Athletics est composée de sept membres et est responsable de la sélection à toutes les grandes manifestations internationales (y.c. hors stade) de World Athletics et European Athletics. Elle a le droit de décider d'une sélection dans le cadre des directives du présent règlement.
- (2) Quand il s'agit de Jeux olympiques, Youth Olympic Games (YOG), European Youth Olympic Festivals (EYOF), World University Games, Jeux de la Francophonie et Military World Games elle soumet les propositions de sélection à Swiss Olympic resp. à la fédération faitière compétente.
- (3) Selon le règlement d'organisation de Swiss Athletics, le président ainsi que le directeur technique ou la responsable Jeunesse de Swiss Athletics sont des membres attitrés de la commission de sélection.

---

<sup>1</sup> Cette appellation inclut aussi bien la forme masculine que féminine. On renonce aux doubles dénominations uniquement pour des raisons de clarté.

#### *Membres de la commission de sélection :*

- Cedric El-Idrissi (président de la commission)
- Pablo Cassina
- Matthias Gredig
- Andreas Hediger
- Lea Sprunger
- Patrick Wieser
- Président Swiss Athletics : Christoph Seiler
- Directeur technique Swiss Athletics : Philipp Bandi (pour les grands événements Élite)
- Responsable Jeunesse Swiss Athletics : Karin Schnüriger (pour les grands événements Jeunesse)

#### **1.4. Déroulement de la sélection**

- (1) Le directeur technique/la responsable jeunesse propose la sélection d'athlètes individuels/les et d'équipes de relais. Avant de soumettre des propositions, il/elle vérifie si les conditions de sélection sont remplies (voir 1.2.).
- (2) Le coach de relais nomme les relayeurs (y compris les remplaçants) – en accord avec le directeur technique/la responsable jeunesse – avant la sélection.
- (3) La commission de sélection étudie l'exactitude formelle des propositions et décide ses sélections à la date de la sélection fixée à l'avance.
- (4) Si des athlètes n'ont pas réalisé les critères de sélection durant la saison actuelle, il est possible d'exiger une capacité de performance correspondante. Il s'agit principalement de performance de compétition de la saison actuelle. Il est toutefois aussi possible de tenir compte ou de juger des performances d'entraînement. Les mesures correspondantes sont à chaque fois définie au cas par cas.
- (5) Si dans une discipline le nombre d'athlètes sélectionnables est plus élevé que le nombre d'athlètes pouvant participer, la décision de sélection (y.c. la décision d'inscrire des remplaçants) se base sur la capacité de performance en droit d'être attendue à la manifestation cible. A cet effet, diverses mesures peuvent être définies, entre autres une compétition de décision ou une compétition prioritaire. La proposition de sélection du directeur technique/de la responsable jeunesse repose sur la prise de position de l'entraîneur chef resp. de l'entraîneur national respectif.
- (6) Le président de sélection décide de la manière utilisée pour annoncer et à la rigueur justifier les décisions de sélection aux athlètes concernés.
- (7) Après l'avoir transmise personnellement à l'athlète concerné, la décision de sélection sera publiée sur la page d'accueil de Swiss Athletics. Jusqu'à la publication sur la page d'accueil, les décisions de sélection sont confidentielles.
- (8) La commission de sélection peut annuler des sélections en cas de blessures, de capacité de performance/état de forme insuffisant, négligences en matière de respect des obligations en relation avec l'auto-déclaration médicale ainsi qu'en cas d'infraction au statuts en matière d'éthique (voir 1.2.).
- (9) Des sélections ultérieures sont possibles dans le cadre des contraintes de date.

#### **1.5. Encadrement aux grandes manifestations**

Le team d'encadrement est composé en fonction des athlètes sélectionnés. Il est en premier lieu composé d'entraîneurs nationaux et est nommé par la commission de sélection au moment de la sélection.

#### **1.6. Participation aux frais**

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

## 2. Championnats internationaux d'athlétisme Femmes et Hommes

### 2.1. Championnats du monde en salle ; 01–03.03.2024, Glasgow (GBR)

#### 2.1.1. Participants/es

- (1) Jusqu'à deux athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.1.2./2.1.3.).
- (2) Un troisième athlète individuel peut être inscrit comme remplaçant dans la mesure où il a également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Les athlètes nés après le 31.12.2008 n'ont pas le droit de participer.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer à la discipline du lancer du poids.

#### 2.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il remplit au moins 1 des 3 points suivants :

- (1) Il a rempli une limite CM (voir 2.1.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.1.5.). Les limites peuvent être réalisées aussi bien comme performances indoor qu'outdoor. Pour les disciplines de course les limites indoor et outdoor sont différentes.
- (2) Il est invité par World Athletics en raison de sa position au World Ranking après clôture de la période de qualification (voir 2.1.5.) (*target number of athletes*).
- (3) Il est invité par World Athletics comme un des 12 athlètes du groupe de participants au concours multiple, qui est composé comme suit :
  - a. Vainqueur (1 homme et 1 femme) du „Combined Events Challenge“ 2023
  - b. Les cinq meilleurs athlètes classés de la liste des meilleurs mondiaux outdoor 2023 (date limite 31.12.2023), au maximum 1 athlète par pays.
  - c. Les cinq meilleurs athlètes classés de la liste des meilleurs mondiaux indoor 2024 (date limite 11.02.2024)
  - d. Un athlète peut être invité à l'appréciation de World Athletics

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

Les athlètes qui ont majoritairement rempli les critères de sélection en 2023 (indoor et/ou outdoor) doivent fournir une preuve de la capacité de performance (cf Principes de sélection 1.4.4.) pendant la saison indoor 2024.

Les critères complémentaires suivants sont en outre pris en compte pour la sélection :

- capacité de performance attendue à l'événement cible
- pas de limitations qui perturbent la préparation de l'événement cible et/ou le but fixé
- courbe de forme

Si plus de 2 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline, la proposition du directeur technique est basée sur la prétention de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à l'événement cible. L'évaluation se fait sur la base de Trials aux CS en salle à St. Gall des 17/18 février 2024 (participation obligatoire). Les athlètes concernés/es dans les disciplines respectives seront informés/es sur les Trials avant les CS en salle à St. Gall. Les athlètes avec un potentiel de finale avéré aux CM en salle à Glasgow peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale.

### 2.1.3. Sélection des relais (4x400)

- (1) Un relais est considéré sélectionnable s'il peut rivaliser avec le Top 12 du monde et qu'une participation fait sens au niveau sportif.
- (2) Un concept de relais doit être déposé par l'entraîneur chef jusqu'au 31.12.2023.

### 2.1.4. Clause médicale

Pour les athlètes ayant un potentiel de finale avéré, une réglementation spéciale peut être appliquée pour des raisons médicales. Si un/e tel/ athlète n'est pas en mesure de fournir la preuve de sa performance ou de participer à la confrontation directe, pour des raisons médicales, il/elle doit transmettre la preuve médicale au directeur technique immédiatement au début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.

### 2.1.5. Période de qualification

01.01.2023 au 18.02.2024

### 2.1.6. Date de sélection

Lundi, 19.02.2024

### 2.1.7. Limites CM en salle

Femmes		Discipline (target number of athletes)	Hommes	
Indoor	Outdoor		Indoor	Outdoor
7.19	11.05 (100m)	<b>60m (56)</b>	6.58	10.00 (100m)
51.60	50.50	<b>400m (30)</b>	45.90	44.80
2:00.80	1:58.00	<b>800m (30)</b>	1:46.00	1:44.00
4:06.50 4:26.00 (Mile)	4:00.18 4:18.00 (Mile)	<b>1'500m (30)</b>	3:36.00 3:53.50 (mile)	3:32.00 3:48.80 (Mile)
8:37.00	8:27.00 14:32.00 (5000m)	<b>3'000m (15)</b>	7:34.00	7:29.00 12:50.00 (5000m)
8.02	12.80 (100H)	<b>60H (48)</b>	7.62	13.28 (110H)
1.98m		<b>Hauteur (12)</b>	2.34m	
4.80m		<b>Perche (12)</b>	5.90m	
6.89m		<b>Longueur (16)</b>	8.28m	
14.62m		<b>Triple (16)</b>	17.25m	
19.30m		<b>Poids (16)</b>	21.70m	
Top 12 athletes		<b>Conc.mult. (12)</b>	Top 12 athletes	
Pas de limite		<b>4x400</b>	Pas de limite	

Les disciplines techniques et le 3000m des femmes ne sont organisés que sous forme de finales.

### 2.1.8. Dates prévues pour le voyage

Aller : Mercredi, 28.02.2024

Retour : Lundi, 04.03.2024

## 2.2. Championnats d'Europe ; 07–12.06.2024, Rome (ITA)

### 2.2.1. Participants/es

- (1) Jusqu'à trois athlètes resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ceux-ci se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (2.2.2./2.2.3.).
- (2) Un quatrième et un cinquième athlète individuels peuvent être inscrits comme remplaçants dans la mesure où ils ont également rempli les exigences.
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits au semi-marathon via le classement par équipe.
- (5) Les athlètes nés après le 31.12.2008 n'ont pas le droit de participer.
- (6) Les athlètes nés après le 31.12.2006 n'ont pas le droit de participer aux disciplines du jet du poids et du lancer du marteau des hommes, ni au 20km marche.
- (7) Les athlètes nés après le 31.12.2004 n'ont pas le droit de participer au semi-marathon.

### 2.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il remplit au moins un des points suivants :

- (1) Il a rempli une limite CE (voir 2.2.7.) pendant la période de qualification correspondante (voir 2.2.5.).
- (2) Après la période de qualification (voir 2.2.5.) il occupe une position dans le World Ranking (corrigé pour l'Europe) qui lui donne le droit de participer aux championnats d'Europe (*target number of athletes*).
- (3) Il est champion d'Europe en titre et reçoit une invitation (Wild Card).
- (4) Il se classe parmi les trois premiers à l'European Cup 10'000m en 2023.

Pour la décision de sélection, il faut tenir compte de ce qui suit :

- (5) Si des athlètes ont rempli la limite CE en 2023 ou durant la saison indoor 2024, celle-ci doit être confirmée avec une performance adéquate pendant la saison outdoor 2024.
- (6) Si des athlètes remplissent les critères de sélection via position dans World Ranking (voir 2.2.2. (2)) majoritairement avec des performances de l'année 2023 et/ou de la saison indoor 2024, la capacité de performance au grand événement, l'état de forme actuel et la courbe de performance au moment de la sélection seront pris en compte pour une éventuelle sélection.
- (7) Si plus de 3 athlètes ont rempli les critères de sélection dans une discipline, la proposition du directeur technique est basée sur la prétention de faire participer les athlètes ayant les meilleures chances de succès à l'événement cible. L'évaluation pour les disciplines de sprint/haies se fait sur la base de Trials au **meeting du 25 mai 2024 à St. Gallen**. Les athlètes concernés/es dans les disciplines respectives seront informés/es sur les Trials avant le meeting de **St. Gallen**. Les athlètes avec un potentiel de médaille avéré et/ou ayant rempli la limite olympique aux peuvent faire l'objet d'une évaluation spéciale et n'ont pas l'obligation de participer aux Trials.  
Un quatrième et un cinquième athlète peuvent être inscrits comme remplaçants.
- (8) Pour des raisons médicales, une règle spéciale peut être adoptée pour les athlètes avec un potentiel de médaille. La preuve médicale doit être transmise au directeur technique immédiatement après le début de la maladie ou de la blessure. Dans ce cas la commission de sélection peut ordonner une évaluation spéciale.
- (9) La décision de sélection est prise lors de la date de sélection finale (voir 2.2.6.).

### 2.2.3. Sélection de relais

- (1) Un relais est considéré comme sélectionnable, s'il fait partie des 8 (Mixed) respectivement des 16 meilleures équipes classées à l'Europa Ranking après la période de qualification (voir 2.2.5.). Le Ranking est formé à partir de la moyenne des deux meilleurs résultats.
- (2) La participation aux compétitions conduisant à la sélection d'un relais ne donne pas le droit aux athlètes d'être sélectionnés.

### 2.2.4. Sélection Team semi-marathon

- (1) Un classement par équipe est établi avec les trois meilleurs temps par team.
- (2) Si au moins deux athlètes remplissent les critères de sélection (voir 2.2.2.) et participent aux CE, il est possible de sélectionner un Team semi-marathon, si la capacité de performance est suffisante.
  - a. Une équipe avec au total trois ou quatre athlètes peut être sélectionnée, si tous/toutes les athlètes supplémentaires, qui ne sont pas sélectionnés individuellement, ont réalisé la limite de 1:13:30 (semi-marathon Femmes) ou 2:37:45 (marathon Femmes) respectivement 1:04:15 (semi-marathon Hommes) ou 2:16:00 (marathon Hommes) pendant la période de qualification .
  - b. Une équipe avec au total cinq ou six athlètes peut être sélectionnée, si tous/toutes les athlètes supplémentaires, qui ne sont pas sélectionnés individuellement, ont réalisé la limite 1:11:30 (semi-marathon Femmes) ou 2:30.00 (marathon Femmes) respectivement 1:03:00 (semi-marathon Hommes) ou 2:12:00 (marathon Hommes) pendant la période de qualification.

### 2.2.5. Périodes de qualification

- (1) Relais : du 01.01.2023 au 26.05.2024
- (2) 10'000m, semi-marathon, marche, concours multiple : du 27.11.2022 au 26.05.2024
- (3) Toutes les autres disciplines : du 27.05.2023 au 26.05.2024

### 2.2.6. Dates de sélection

- (1) Date de sélection : Lundi, 27.05.2024
- (2) Publication «Road to Rome" par European Athletics, le mardi 28.05.2024
- (3) Attribution finale des places de start par European Athletics, le mercredi 29.05.2024
- (4) Annonces des sélections : Jeudi, 30.05.2024



### 2.2.7. Limites CE

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b> <i>(target number of athletes)</i>	<b>Hommes</b>
11.24	<b>100m</b> (36)	10.16
23.00	<b>200m</b> (36)	20.45
51.50	<b>400m</b> (36)	45.40
2:00.00	<b>800m</b> (32)	1:45.20
4:05.00	<b>1500m</b> (30)	3:36.00
15:15.00	<b>5000m</b> (25)	13:20.00
33:00.00	<b>10'000m</b> (27)	28:20.00
1:10:30 (2:29:00 marathon)	<b>Semi-marathon</b> (60)	1:01:40 (2:11:00 marathon)
1:31:40	<b>20km marche</b> (35)	1:21:30
12.98	<b>100/110m H</b> (36)	13.46
55.70	<b>400m H</b> (36)	49.30
9:37.00	<b>3000m Steeple</b> (34)	8:25.00
1.92	<b>Hauteur</b> (30)	2.26
4.50	<b>Perche</b> (30)	5.75
6.70	<b>Longueur</b> (30)	8.00
14.15	<b>Triple</b> (30)	16.80
18.00	<b>Poids</b> (30)	20.85
60.50	<b>Disque</b> (30)	65.20
71.20	<b>Marteau</b> (30)	76.50
60.00	<b>Javelot</b> (30)	83.00
6300	<b>Conc. mult.</b> (24)	8200
Ranking	<b>4x100m</b> (16)	Ranking
Ranking	<b>4x400m</b> (16)	Ranking
Ranking	<b>4x400m Mixed</b> (8)	Ranking

### 2.2.8. Dates prévues pour le voyage

Arrivée en fonction de la discipline : mardi, 04.06.2024, mercredi, 05.06.2024, jeudi, 06.06.2024, vendredi, 07.06.2024

Retour en fonction de la discipline : lundi, 10.06.2024, mardi, 11.06.2024, jeudi, 13.06.2024

### **3. Championnats internationaux d'athlétisme des catégories Jeunesse**

#### **3.1. CE U18 ; 18-21.07.2024, Banská Bystrica (SVK)**

##### *3.1.1. Participants/es*

- (1) Les athlètes nés en 2007 et 2008 ont le droit de participer.
- (2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés dans le sens des exigences de sélection (3.1.2/3.1.3.).
- (3) Jusqu'à huit athlètes peuvent être inscrits par relais.
- (4) Un athlète peut au maximum s'aligner dans une discipline et le relais.
- (5) La participation aux CE U18 exclut la possibilité de se qualifier pour d'autres grands événements de la jeunesse (CM U20).

##### *3.1.2. Sélection dans les disciplines individuelles*

- (1) Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il a rempli une limite CE U18 (voir 3.1.6.) pendant la période de qualification correspondante (voir 3.1.4.)
- (2) Si plus de deux athlètes ont rempli la limite, la proposition de la Responsable Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les affrontements directs. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est prise lors de la date de sélection finale.
- (3) Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies, l'évaluation des résultats d'un meeting qui reste à définir est prédominante. Pour les candidats de ces disciplines, la participation à cette compétition est obligatoire. Des exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef sprint/haies respectif.
- (4) Dans les disciplines **800m et 1500m** l'évaluation des résultats **du meeting à Olten (4.07.2024)** est prédominante. Pour les candidats de ces disciplines, la participation à cette compétition est obligatoire. Des exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef course.
- (5) Dans la discipline 2000m Steeple, les candidats ont l'obligation de participer aux championnats suisses à Uster le 24 mai 2024 sur cette distance.
- (6) Dans la discipline concours multiple, les résultats de deux compétitions **Landquart (25./26.05.2024) et Lustenau (22./23.06.2024)** sont pris en compte et jugés pour la sélection.

##### *3.1.3. Sélection de relais*

- (1) Le relais est organisé sous forme de relais Medley (100m – 200m – 300m - 400m)
- (2) En cas de potentiel de finale, l'entraîneur chef sprint/haies peut proposer un relais. Un relais sera composé uniquement de participants présents aux CE U18 via une sélection dans une discipline individuelle. Le coach de relais décide sur place en accord avec l'entraîneur chef sprint/haies de la composition du relais dans le sens des meilleures perspectives de succès.

##### *3.1.4. Période de qualification*

Pour toutes les disciplines : 01.04.2024 bis 07.07.2024

##### *3.1.5. Date de sélection*

Probablement le lundi 08.07.2024

### 3.1.6. Limites CE U18

<b>Femmes</b>	<b>Discipline</b>	<b>Hommes</b>
12.15	<b>100m</b>	10.90
25.20	<b>200m</b>	22.40
57.30	<b>400m</b>	49.90
2:14.20	<b>800m</b>	1:56.00
4:35.00	<b>1500m</b>	3:59.00
9:46.00	<b>3000m</b>	8:30.00
26:00.00	<b>5000m marche</b>	23:30.00
14.25 (0.762)	<b>100/110m H</b>	14.45 (0.914)
63.50 (0.762)	<b>400m H</b>	56.20 (0.838)
7:14.00	<b>2000m Steeple</b>	6:08.00
1.74	<b>Hauteur</b>	2.00
3.65	<b>Perche</b>	4.55
5.80	<b>Longueur</b>	6.95
12.20	<b>Triple</b>	14.10
14.40 (3kg)	<b>Poids</b>	17.00 (5kg)
40.50 (1kg)	<b>Disque</b>	53.00 (1.5kg)
57.00 (3kg)	<b>Marteau</b>	62.50 (5kg)
46.50 (500g)	<b>Javelot</b>	63.00 (700g)
4950	<b>Conc. mult.</b>	6400
Sur proposition, voir 5.3.3.	<b>Relais Medley</b>	Sur proposition, voir 5.3.3.

### 3.1.7. Dates prévues pour le voyage

Arrivée : Mardi, 16.07.2024

Retour : Lundi, 22.07.2024

## **3.2. U20-WM; 26.-31.08.2024, Lima (PER)**

### *3.2.1. Participants/es*

- (1) Les athlètes nés en 2005, 2006, 2007, 2008 ont le droit de participation.
- (2) Jusqu'à 2 athlètes individuels resp. un relais ont le droit de participer par discipline et par nation, dans la mesure où ils se sont qualifiés en remplissant les exigences de sélection (3.2.2./3.2.3.).
- (3) Jusqu'à six athlètes peuvent être inscrits via le relais.
- (4) Si un athlète a réalisé plusieurs limites, il doit se focaliser sur sa spécialité en vue des CM U20, pour y atteindre le meilleur résultat possible à la grande manifestation. En outre une participation dans un relais est possible. Une participation dans une seconde discipline individuelle n'est possible que dans des cas justifiés exceptionnels. Une sélection dans deux disciplines individuelles et un relais n'est en aucun cas possible.
- (5) Les athlètes qui participent aux CE U18 (18.-21.07.2024) ne peuvent pas se qualifier pour les CM U20. Exception à cette règle : les engagements dans le relais 4x100m, auquel cas aucun départ dans une discipline individuelle n'est possible.

### *3.2.2. Sélection dans les disciplines individuelles*

Un athlète est considéré comme sélectionnable, s'il réalise une limite CM U20 (voir 3.2.6.) pendant la période de qualification correspondante (voir 3.2.4.).

Si plus de deux athlètes ont réalisé une limite, la proposition de la Responsable Jeunesse se base sur la performance, la constance, la courbe de forme et les confrontations directs. Un troisième athlète peut être inscrit comme remplaçant. La décision de sélection est ensuite prise à la date définitive de sélection

Concours multiple : Dans la discipline de concours multiple, les résultats de deux compétitions [Landquart \(25./26.05.2024\)](#) et [Sarnen \(27./28.07.2024\)](#).

Dans les disciplines 100m, 200m, 400m, 100/110m haies et 400m haies, la confrontation directe lors d'un meeting à définir [au week-end du 27./28.07.2024](#) sera évaluée en priorité, si plus de 2 athlètes ont réalisé la limite. Les candidats des disciplines mentionnées ci-dessus ont l'obligation d'y participer, les exceptions doivent être autorisées par l'entraîneur chef Sprint/Haies. Si un ou deux athlètes devaient s'être établis avec leurs performances comme Starter-CM au cours de la saison, ils peuvent être intégrés dans une série préliminaire de leur discipline avec un niveau correspondant ou concourir dans une autre discipline.

Dans les disciplines techniques selon la constellation du niveau de performance par discipline et le nombre de limites réalisés, des compétitions avec une évaluation prioritaire peuvent être définies en juillet ou même pendant la saison.

### *3.2.3. Sélection de relais*

Un relais est considéré comme sélectionnable s'il possède un potentiel de finale au moment de la sélection.

### *3.2.4. Période de qualification*

Pour toutes les disciplines: 01.04.2024 bis 04.08.2024

### *3.2.5. Date de sélection*

Lunid, 05.08.2024

### 3.2.6. Limites CE U20

<b>Femmes</b>	<b>Dicipline</b>	<b>Hommes</b>
11.78	<b>100m</b> (64)	10.55
24.35	<b>200m</b> (64)	21.35
55.40	<b>400m</b> (56)	47.65
2:09.00	<b>800m</b> (48)	1:50.50
4:27.50	<b>1'500m</b> (45)	3:48.00
9:32.00	<b>3'000m</b> (20)	8:07.00
16:30.00	<b>5'000m</b> (18)	14:08.00
10:38.00	<b>3'000m Steeple</b> (30)	9:02.00
14.20	<b>100mH</b> (56)	
	<b>110mH</b> (56)	14.20 (0.991m)
61.00	<b>400mH</b> (56)	53.20
49:30.00	<b>10'000m marcher</b> (34)	43:50.00
1.80	<b>Hauteur</b> (28)	2.13
4.00	<b>Perche</b> (28)	5.10
6.20	<b>Longeur</b> (28)	7.56
12.90	<b>Triple</b> (28)	15.50
14.50	<b>Poids</b> (28)	18.20(6kg)
49.00	<b>Disque</b> (28)	55.50 (1.75kg)
57.50	<b>Marteau</b> (28)	67.50 (6kg)
49.50	<b>Javelot</b> (28)	68.00
5300	<b>Conc. Mult.</b> (24)	7080
Potentiel de la finale	<b>4x100</b> (24)	Potentiel de la finale
Potentiel de la finale	<b>4x400</b> (24)	Potentiel de la finale
Potentiel de la finale	<b>4x400 mixed</b> (24)	Potentiel de la finale

### 3.2.7. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation raisonnable aux frais occasionnés (voyage, logement) aux athlètes sélectionnés.

### 3.2.8. Dates prévues pour le voyage

Arrivée: Mercredi, 21.08.2024 et Vendredi, 23.08.2024

Retour: Lundi, 02.09.2024

## **4. Autres Championnats internationaux**

### **4.1. CM Cross, 30.03.2024, Belgrad (SRB)**

#### *4.1.1. Dispositions générales*

Les Championnats du monde World Athletics Cross Country sont organisés le samedi 30 mars 2024 à Belgrade dans les 5 catégories suivantes :

Hommes actifs (10 km)  
Femmes actives (10 km)  
Hommes U20 (8 km)  
Femmes U20 (6km)  
Mixed Relay (8km)

Les candidats/es intéressés/es doivent s'annoncer personnellement au plus tard jusqu'au 31.01.2024 à Michi Rüegg, entraîneur national Longues distances, steeple et cross.

#### *4.1.2. Importance des Championnats du monde de Cross Country et objectif*

Swiss Athletics envoie aux Championnats du monde de Cross Country uniquement des athlètes qui ont déjà pu faire leurs preuves sur la scène européenne et qui planifient les CM de cross comme point culminant.

L'objectif est de terminer dans la première moitié du classement dans toutes les catégories.

Pour qu'un team puisse être sélectionné dans le Mixed Relay, au moins 3 Swiss Starters du domaine de la course doivent être à disposition.

#### *4.1.3. Courses de sélection*

Les candidats/es sont personnellement responsables des inscriptions et de l'organisation des voyages à toutes les courses de sélection et en assument également les frais. L'entraîneur en chef Course / entraîneur national de cross apporte son soutien aux candidats.

#### *4.1.4. Courses de sélection*

CE de cross 10.12.2023 Bruxelles (BEL)

D'autres compétitions (World Athletics Cross Country Tour Gold) seulement en accord avec l'entraîneur national de cross et après validation de la commission de sélection.

#### *4.1.5. Sélection*

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il a réalisé la performance suivante à l'une des courses de sélection : Top 8 CE de cross (dans la catégorie correspondante)

Une équipe est considérée comme sélectionnable, si elle a réalisé la performance suivante à l'une des courses de sélection : Top 5 CE de cross

Ces classements sont des valeurs indicatives. Le niveau de performance du peloton des participants, la densité de performance et l'écart sur le temps du vainqueur sont également évalués et pris en compte

#### *4.1.6. Date de sélection*

Lundi, 11.03.2024

#### *4.1.7. Dates prévues pour le voyage*

Aller : 28.03.2024 / Retour : 31.03.2024

## **4.2. World Relays, 04.-05.05.2024, Nassau (BAH)**

### *4.2.1. Disciplines y.c. nombre d'équipe*

Femmes : 4x100m (32), 4x400m (32)

Hommes : 4x100m (32), 4x400m (32)

Mixed : 4x400 (32)

Attribution de 14 places de participations par discipline et catégorie pour les Jeux olympiques de Paris.

### *4.2.2. Période de qualification*

1er janvier 2023 – 7 avril 2024

Les 8 équipes Top des championnats du monde 2023 à Budapest sont directement qualifiées pour les World Relays. Les places restantes sont attribuées en fonction de la liste des meilleurs pendant la période de qualification.

### *4.2.3. Conditions pour une sélection*

L'entraîneur chef doit avoir remis un concept de relais jusqu'au 31.12.2023. Swiss Athletics a l'intention de se présenter aux World Relays avec 4 relais (4x100m Femmes et Hommes, 4x400m Femmes, 4x400m mixed).

### *4.2.4. Sélection*

La sélection se fera dans le sens de l'équipe la plus performante. La participation aux mesures de préparation (Precamps) juste avant les championnats du monde de relais est obligatoire. Des exceptions peuvent être définies pour les candidats/candidates aux relais de sprint long qui disputent le 800m comme discipline individuelle. Les mesures de préparation sont réglées en détail dans les concepts respectifs des relais.

### *4.2.5. Date de sélection*

Lundi, 8.04.2024.

### *4.2.6. Dates prévues pour le voyage*

Aller y.c. camp de préparation :

Vendredi, 19.04.2024 pour le 4x400m Femmes et le 4x400m Mixed ;

Dimanche, 21. 04.2024 pour le 4x100m Femmes et Hommes

Retour : Lundi, 06.04.2024

### **4.3. European Off Road Championship, 31.05 – 02.06.2024, Annecy (FRA)**

#### *4.3.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning*

Si un/e athlète veut disputer les CE de course de montagne et Trailrunning, il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne ([thomashuerzeler@swiss-athletics.ch](mailto:thomashuerzeler@swiss-athletics.ch)) au plus le 30 mars 2024. Avec l'annonce de son intérêt, l'athlète soumet également sa planification de compétition jusqu'à l'événement majeur.

Jusqu'à cette date il/elle a acheté une licence de Swiss Athletics (voir 1.2. (1) concept de sélection). La planification de compétition doit être axée sur l'événement majeur avec le but clair d'y réaliser la meilleure performance possible. Pour la sélection il sera tenu compte de la planification de compétition.

#### *4.3.2. Catégories et courses*

Vendredi 31.05.2024: Uphill, Juniors, ~5.6km, +800m  
Uphill, Seniors, ~7.6km, +990m

Samedi 01.06.2024: Trail, Seniors ~62km, +3550m / -3610m

Dimanche 02.06.2024: Up and Down, Juniors, ~6.5km, +/-450m  
Up and Down, Seniors, ~16km, +940m / -980m

#### *4.3.3. Exigences en matière de sélection et but*

La sélection s'effectue avec un accent prépondérant sur la performance réalisée lors des courses de sélection mentionnées et en tenant compte des résultats de la saison en cours jusqu'à une semaine avant la date limite de sélection correspondante. Les points/Ranking ITRA (dans différentes catégories ITRA peuvent également être pris en compte. Les résultats des World Mountain and Trailrunning Championships 2023 peuvent également être pris en compte pour la sélection.

Les courses de sélection mentionnées sont obligatoires. Les exceptions justifiées doivent être soumises à l'entraîneur national de course de montagne avec la candidature (au plus tard le 30 mars 2024) et les décisions concernant l'autorisation des exceptions sont prises par la commission de sélection.

Seuls les athlètes ayant de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement aux CE seront proposés à la sélection. Pour la sélection il sera également tenu compte du niveau et de la densité des adversaires, des écarts lors des courses de sélection, du parcours, du comportement tactique, de la courbe de forme, des confrontations directes etc. Aux CE une double participation Up and Down et Uphill est en principe possible.

#### *4.3.4. Sélection Team*

Il y a un classement par équipe, résultat des trois meilleurs temps par équipe avec un maximum de quatre participants.

Dans le sens d'une brillante performance d'équipe, des athlètes n'ayant pas rempli les exigences individuelles de sélection peuvent éventuellement être sélectionnés. Une équipe sera sélectionnée seulement s'il existe de réelles chances de finir dans le top 6.



#### 4.3.5. *Compétitions de sélection*

Uphill Seniors:

- 26 avril 2024, Tüfelsschluchtlauf Hägendorf

Uphill Juniors:

- 26 avril 2024, Tüfelsschluchtlauf Hägendorf

Up and Down Seniors:

- 20 avril 2024 Up and Down in Aigle

Up and down Juniors:

- 20 avril 2024 Up and Down in Aigle

Trail:

- Une compétition de Trail internationale (ITRA course à points avec forte densité des catégories 50K/50M/100K), dans la période de juin 2023 au 20 avril 2024. Le résultat de cette compétition doit être annoncé à l'entraîneur national. Si les résultats sont obtenus en 2023, une confirmation de performance est nécessaire en 2024.

#### 4.3.6. *Date de la sélection*

Trail/Uphill/Up and Down: Vendredi, 03.05.2024

#### 4.3.7. *Camp de préparation*

Un camp d'entraînement du 28.04.-05.05.2024 est organisé à Tenero pour tous les les personnes intéressées. Les frais sont à la charge des participants.

#### 4.3.8. *Dates prévues pour le voyage*

Arrivée: Mercredi, 29.05.2024

Retour: Lundi, 03.06.2024

#### **4.4. International U18 Mountain Running Cup 22.06.2024, Montana Palentina (ESP)**

##### *4.4.1. Généralités Course de montagne et Trailrunning*

Si un/e athlète veut disputer le Mountain Running Cup, il annonce son intérêt à l'entraîneur national Course de montagne ([thomashuerzeler@swiss-athletics.ch](mailto:thomashuerzeler@swiss-athletics.ch)) au plus le 30 mars 2024.

Jusqu'à cette date il/elle a acheté une licence de Swiss Athletics (voir 1.2. (1) concept de sélection). La planification de compétition doit être axée sur l'événement majeur avec le but clair d'y réaliser la meilleure performance possible. Pour la sélection il sera tenu compte de la planification de compétition.

##### *4.4.2. Compétition*

Samedi 22.06.2024      Up and Down 5.5km / +- 225m

##### *4.4.3. Exigences en matière de sélection et but*

La sélection s'effectue avec un accent prépondérant sur la performance réalisée lors des courses de sélection mentionnées et en tenant compte des résultats de la saison en cours jusqu'à une semaine avant la date limite de sélection correspondante. En particulier les différents résultats de compétition et le classement général de la Swiss Athletics Cross Cup peuvent aussi être pris en compte dans la sélection.

Les courses de sélection mentionnées sont obligatoires. Les exceptions justifiées doivent être soumises à l'entraîneur national de course de montagne avec la candidature (au plus tard le 30 mars 2024) et les décisions concernant l'autorisation des exceptions sont prises par la commission de sélection.

Seuls les athlètes ayant de réelles chances de terminer dans la première moitié du classement seront proposés à la sélection.

##### *4.4.4. Sélection Team*

Il y a un classement par équipe, résultat des trois meilleurs temps par équipe avec un maximum de quatre participants. Dans le sens d'une brillante performance d'équipe, des athlètes n'ayant pas rempli les exigences individuelles de sélection peuvent éventuellement être sélectionnés.

##### *4.4.5. Compétition de sélection*

- 20 avril 2024 Up and Down in Aigle

##### *4.4.6. Participation aux frais*

Pour les frais occasionnés (voyage, hébergement), Swiss Athletics facture aux athlètes sélectionnés une participation aux frais appropriée de CHF 300.

##### *4.4.7. Date de la sélection*

Vendredi, 03.05.2024

##### *4.4.8. Dates prévues pour le voyage*

Arrivée:            20.06.2024  
Retour:             23.06.2024

## 4.5. European Throwing Cup, 09.-10.03.2024, Leiria (POR)

### 4.5.1. Dispositions générales

L'European Throwing Cup Leiria est organisée samedi/dimanche 09-10 mars 2024 à Leiria (POR) pour les catégories U23 Femmes, U23 Hommes, Femmes et Hommes dans les disciplines javelot, disque, poids et marteau.

Au maximum 2 athlètes peuvent concourir par discipline dans la catégorie Élite. Au maximum 1 athlète peut concourir par discipline dans la catégorie U23. On peut exceptionnellement aussi tenir compte d'athlètes U20, s'ils/elles disposent du niveau de performance correspondant et si une participation à l'European Throwing Cup fait sens du point de vue sportif.

### 4.5.2. Importance de l'European Throwing Cup

L'European Throwing Cup est un concours international. Cette compétition permet de se confronter à la concurrence européenne et de faire un premier bilan après la saison d'hiver. Le but est d'obtenir un résultat dans les deux premiers tiers du classement.

### 4.5.3. Période de qualification

La période de qualification s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 25 février 2024.

### 4.5.4. Sélection

Un athlète est considéré comme sélectionnable s'il a rempli une valeur indicative (1.1.4) durant la période de sélection et a réalisé la plus grande ou la deuxième plus grande distance dans la catégorie d'âge respective au concours de qualification, les CS de lancer en hiver 2024 (les athlètes U23 participent à la compétition des actifs). Si un athlète ayant réalisé la plus grande ou la deuxième plus grande distance ne participe pas au Throwing Cup, l'athlète classé troisième peut être sélectionné, à condition que la valeur de référence ait été atteinte. Pour la discipline du lancer du poids, les CS en salle à St. Gall comptent comme concours de qualification. En cas de potentiel correspondant, des athlètes qui n'ont pas rempli la valeur indicative, peuvent également être sélectionnés.

Dans la catégorie des actifs, 2 athlètes peuvent être sélectionnés, si au moins 1 athlète a réalisé la limite suivante :

Limites	Poids	Disque	Marteau	Javelot
Femmes	17.50	58.00	69.00	58.00
Hommes	20.00	63.00	74.00	80.00

#### 4.5.5. Valeurs indicatives

<b>Valeurs indicatives</b>	<b>Poids</b>	<b>Disque</b>	<b>Marteau</b>	<b>Javelot</b>
Femmes	15.30	51.40	60.50	51.00
Femmes an. 2001	14.60	49.80	59.80	49.60
Femmes U23	13.50	46.00	56.70	47.40
Hommes	17.70	55.40	65.00	70.60
Hommes an. 2001	17.20	52.50	62.60	67.60
Hommes U23	16.60	50.70	60.90	67.00

#### 4.5.6. Date de la sélection

Lundi, 26.02.2024

#### 4.5.7. Dates prévues pour le voyage

Aller : Jeudi, 07.03.2024 (Marteau M/U23M, Javelot W/U23W, Poids W/U23W, Disque M/U23M),  
vendredi, 08.03.2024 (Marteau W/U23W, Javelot M/U23M, Poids M/U23M, Disque W/U23W)

Retour : Lundi, 11.03.2024

#### 4.5.8. Participation aux frais

Swiss Athletics peut facturer une participation aux frais (voyage, hébergement). Les éventuels coaches personnels doivent prendre eux-mêmes en charge les frais.

### 4.6. CE Cross, 08.12.2024, Antalya (TUR)

Se fait à une date ultérieure.